

### Convocation du 7 juin 2023

- Délibération pour le congrès des Maires
- Chèques K'DOLE
- Délibération M 57
- Désignation d'un référent déontologique pour les élus
- Règlement cimetière
- Tarifs et règlement salle des fêtes
- Informations et questions diverses

### **PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL**

### Séance du 13 juin 2023 à 20 h 30

Président : LABOUROT Céline

Présents : PESENTI Bruno, VIELLARD Benoit, DAMY Olivier, MOINE Alexandre, LAPLACE Jean-Louis, CHAFFANGE Elise, THEVENOT Sébastien, PALANGHI Mathilde, MILLOT Laurent, BARATA Virginie

Delphine GARDIEN a donné procuration à Elise CHAFFANGE.

Absente excusée : Emmanuelle BALLOT

Absents : Damien HENRY, Anthony PINTO.

Approbation du Procès-verbal du 09 mai 2023

Nomination secrétaire de séance : Olivier DAMY

### **DÉLIBÉRATION POUR LE CONGRÈS DES MAIRES :**

Le Conseil municipal,

- ✓ Décide la prise en charge par la commune des frais d'inscription du Maire et des quatre adjoints au congrès des Maires de France de novembre prochain , soit la somme de 2 350 euros.

Vote : Unanimité

### **CHÈQUES K DOLE :**

Le Conseil Municipal,

Considérant la résiliation de l'affiliation de la commune à l'organisme d'action sociale PLURELYA à compter du 1<sup>ER</sup> janvier 2021, décide l'achat, pour l'année 2023, de chèques K'DOLE pour le personnel communal titulaire et contractuel.

Le montant alloué sera de 200 euros par an et par agent.

Vote : Unanimité

### **DÉLIBÉRATION M 57 :**

MME le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article 106 III de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Le Conseil Municipal, considérant :

- Que dans le cadre de cette expérimentation, la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024.
- Que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la Commune, CCAS le cas échéant, appliquant précédemment la nomenclature M14.

✓ DÉCIDE :

- D'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Commune de PARCEY
- D'autoriser MME le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- D'autoriser à calculer les amortissements, l'amortissement des subventions d'équipement versées et des frais d'études non suivis de réalisation à partir de l'année qui suit le versement de ces dépenses,

- D'opter pour la M57 développée.

Vote : Unanimité

### **DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGIQUE POUR LES ÉLUS :**

MME le MAIRE indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, selon la réglementation en vigueur, de désigner un référent déontologique dans chaque commune. La communauté d'Agglomération du Grand Dole et l'Association des Maires du Jura ont fait deux propositions en vue de mutualiser cette fonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Mme Damienne BONNAMY, pour exercer cette mission jusqu'à la fin du mandat municipal.

Vote : Unanimité

### **RÈGLEMENT CIMETIERE :**

Les conseillers municipaux ont été préalablement destinataires d'un projet de règlement pour le cimetière communal.

Après relecture, et diverses modifications, le Conseil Municipal approuve le règlement du cimetière et fixe ainsi les tarifs des concessions à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 :

- Concession funéraire 1 à 2 places pour 15 ans : 150 €
  - Concession cinéraire pour 15 ans : 950 €, renouvellement pour 15 ans 150 €
- Vote : Unanimité

### **TARIFS ET RÈGLEMENT SALLE DES FÊTES :**

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier ainsi les conditions de location de la salle des fêtes : Location d'une durée d'un jour possible uniquement en semaine du lundi au jeudi à compter du 01/01/2024.

Le Conseil municipal :

- Approuve cette modification
- Fixe ainsi les tarifs, à compter du 01/01/2024 :

Durée	Habitants de PARCEY	Personnes de l'extérieur
1 jour (Uniquement du lundi au jeudi)	150 €	200 €
1 week-end (Du vendredi 11 h 30 au lundi 8 h 30)	280 €	450 €
Week-end prolongé (3jours)	320 €	500 €

- Forfait location vaisselle : 30 €
- La tarification de l'heure de ménage est portée à 40 €.
- Réunions publiques impliquant une association, un mouvement politique ou syndical, un comité d'entreprise ou autre dont le siège social n'est pas à PARCEY : Tarif 1 jour : 250 €
- Réunion d'entreprises et associations extérieures au village : 50.00 €
- Réveillon : (Soirée lucrative) : 550 €

Vote : Unanimité

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

Le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser l'indemnisation des congés annuels non pris par les agents communaux en cas de cessation définitive d'activité et d'impossibilité de les prendre avant. Vote unanimité.
- Le remboursement, à une élue, du montant payer par carte bancaire pour un achat effectué pour la commune à Décathlon, soit 130 euros ; Vote unanimité.
- Accepte les remboursements des assurances suivants, suite à sinistres :
  - o Vol héron : 1 159.60 €
  - o Dégradation chassée rue des Cytises : 624.00 €. Vote : unanimité
- L'installation des panneaux de signalisation suivants :
  - o Voie sans issue rue des Lauriers
  - o Cédez le passage : rue du Camping/rue des Vignes.

Suite à la réflexion concernant la sécurité routière, il est envisagé l'installation d'un plateau devant l'école avec zone 30 km/h et d'une chicane, dans un premier temps provisoire, rue de la Gare.

De nouvelles mesures de vitesse interviendront dans le village en octobre.

Un compte rendu est donné suite à la visite de contrôle annuel SOCOTEC « Gaz, électricité, sécurité incendie ».

MME le Maire présente au conseil municipal le projet du Pôle Santé, affiné par le cabinet Créativ bât.

Un débat est engagé au sein du Conseil Municipal concernant la possibilité de regroupement pédagogique avec VILLETTE-LES-DOLE et GOUX à la rentrée 2024. Différentes modalités sont envisagées. Un tour de table a permis de recueillir les avis de chacun. Une réunion avec les élus et personnes concernés aura lieu le 29 juin.

Séance levée à 00 h 15.

Le Maire,  
Céline LABOUROT



Le Secrétaire,  
Olivier DAMY,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping loop that starts from the left, goes up and over, then down and across to the right, ending with a small hook.

